



06/06/2025

## ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2025/2026

### Septembre 2025

<b>CHAMPIONNAT U14 LIGUE</b> 60 EQUIPES en 6 poules de 10	Via U13 Ligue	<b>60</b>
<b>CHAMPIONNAT U14 LIGUE</b> X EQUIPES en X poules de X	Via U13 District Niveau 1	<b>X</b>



### Janvier 2026

<b>CHAMPIONNAT U14 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Via U14 Ligue	<b>30</b>
<b>CHAMPIONNAT U14 R2</b> X EQUIPES en X poules de X	Via U14 Ligue	<b>X</b>



### Fin de saison 2025-2026

<b>CHAMPIONNAT U14 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U15 R1	<b>20</b>
<b>CHAMPIONNAT U14 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U15 R2	<b>10</b>
<b>CHAMPIONNAT U14 R2</b> X EQUIPES en X poules de X	Accèdent en U15 R1	<b>4</b>
<b>CHAMPIONNAT U14 R2</b> X EQUIPES en X poules de X	Accèdent en U15 R2	<b>26</b>
<b>CHAMPIONNAT U14 R2</b> X EQUIPES en X poules de X	Descendent en U15 District	<b>X</b>

### 1/ Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

#### Participent à ce championnat en 1ère phase :

Les 60 équipes régulièrement qualifiées sur la saison précédente via les U13 Ligue et les U13 District 2<sup>nde</sup> phase niveau 1 à engagement libre ne permettant pas d'obtenir à l'avance le nombre exact d'engagés que l'on appellera X.

#### Participent à ces championnats en 2<sup>nde</sup> phase :

- U14 R1 : 30 équipes réparties en 3 poules de 10 équipes avec matchs « aller ».
- U14 R2 : X équipes réparties en X poules de X équipes avec matchs « aller ».

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U14 R1 ou U14 R2 ne peut pas la saison suivante, accéder au championnat U15 R1 ou R2.

#### Peuvent participer à ces championnats :

- Les joueurs de la catégorie d'âge U14
- Les joueurs de la catégorie d'âge U13 (sans restriction de nombre)
- 3 joueurs U12 remplissant les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF
- Les joueuses des catégories d'âge U14F et U15F

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

---

### 2/ Accessions - Rétrogradations

Le tableau présenté ci-dessus détermine les principes d'accessions et de rétrogradations à l'issue de la saison 2025/2026

- Accession des équipes U14 Ligue (1<sup>ère</sup> phase) en U14 R1 (2<sup>nde</sup> phase)

Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> et X place de chacune des X poules, pour atteindre le nombre de 30 équipes accéderont au niveau U14 R1 en 2<sup>nde</sup> phase.

Les dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, sur le départage, sera appliqué en toutes circonstances pour atteindre ce nombre de 30 équipes ou éventuellement procéder à des repêchages en cas de vacances. Ces dispositions ne pourront s'appliquer avec les derniers de chaque poule qui seront reversés automatiquement au niveau U14 R2 (2<sup>nde</sup> phase).

- Accession des équipes U14 Ligue (1<sup>ère</sup> phase) en U14 R2 (2<sup>nde</sup> phase)

Les équipes non qualifiées au regard des conditions émises au paragraphe précédent composeront le niveau U14 R2 (2<sup>nde</sup> phase).

- Accession des équipes U14 R1 en U15 R1

Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> place (inclusive) de chacune des 3 poules du championnat régional U14 R1 ainsi que les deux meilleurs 7<sup>èmes</sup> de ces 3 poules, accéderont au championnat régional U15 R1.

En cas de vacance, il est fait appel au 3<sup>ème</sup> meilleur 7<sup>ème</sup> puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants 8<sup>èmes</sup> en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui accéderont de facto au niveau U15 R2.

- Accession des équipes U14 R1 en U15 R2

L'équipe classée plus mauvaise 7<sup>ème</sup> et celles classées de la 8<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> place de chacune des 3 poules du championnat régional U14 R1, accéderont au championnat régional U15 R2, sauf règles de repêchage énoncées dans le précédent paragraphe.

- Accession des équipes U14 R2 en U15 R1

Sans connaître le nombre de poules U14 R2 eu égard à l'inconnu d'engagés, **les 4 meilleures équipes seront désignées accédant au championnat U15 R1.**

Le départage des X meilleures équipes ayant terminé à la 1<sup>ère</sup> place au classement de leur poule respective est appliqué ainsi :

a) *Le nombre de points obtenus dans les rencontres qui ont opposé dans chaque groupe l'équipe concernée avec les cinq autres équipes les mieux classées.*

b) *En cas d'égalité de points entre les clubs à départager, il est tenu compte de la différence entre les buts marqués et les buts concédés (y compris les buts comptabilisés à la suite d'un forfait ou d'un match perdu par pénalité) lors des matchs visés au point a) ci-dessus.*

c) *En cas d'égalité, il est tenu compte du plus grand nombre de buts marqués lors des matchs visés au point a) ci-dessus.*

d) *En cas d'égalité, un tirage au sort départage les X clubs concernés.*

- Accession des équipes U14 R2 en U15 R2

Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> place (non retenues au point visé ci-dessus) à X<sup>ème</sup> place pour atteindre le nombre de 26 équipes accéderont au niveau U15 R2, sauf règles de repêchage énoncées dans le précédent paragraphe. Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui rétrograderont de facto au niveau U15 District.

- Rétrogradation des équipes U14 R2 en U15 District

Les équipes non classées dans les positions énoncées dans les deux précédents paragraphes seront rétrogradés au niveau U15 District.

---

### 3/ Calendriers et Heures des matches

- Horaire officiel : 15h00
- Lever de rideau : 13H00

---

### 4/ Encadrement et Banc de touche

Se reporter à l'article 7 des RG de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine

---

### 5/ Ballon

Le ballon est de taille 5.

---

### 6/ Temps de jeu

80 minutes (2 fois 40 minutes).

---

7/ Dispositions particulières

a) Remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la L.F.N.A.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la L.F.N.A.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats U14 R1 et R2.